



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 ESPERANCE / SIS

2, rue St Léonard
67600 SELESTAT
1-3 rue Jean Monnet
67300 SCHILTIGHEIM

Pôle Développement Social

1. EDITORIAL

Depuis 2014, l'ARSEA propose un **accompagnement social spécifique « santé »** (dispositif financé uniquement par la CeA) sur les territoires de l'Eurométropole Nord, et depuis 2022 sur Strasbourg. Notre intervention sur le secteur Sélestat Molsheim a pris fin à la demande de la CEA début 2023.

Cette spécificité fait suite au constat que les difficultés de santé rencontrées par les personnes accompagnées sont un réel frein à leur démarche d'insertion et nécessitent le déploiement d'une expertise dédiée à ces questions.

L'équipe des travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement social spécifique santé des personnes bénéficiaires du RSA inscrit son intervention dans la Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active, réformant les politiques d'insertion (Décret d'application n° 2009-404 du 15 avril 2009 de la loi généralisant le Revenu de Solidarité Active) et le cahier des charges « parcours d'insertion sociale des bénéficiaires du RSA » de mars 2015.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

Dans le cadre de l'accompagnement proposé, la considération de la problématique santé est prioritaire. Les personnes accompagnées se mobilisent en premier lieu pour leurs démarches sociales et/ou de soins.

Pour la majorité, même si le retour à l'emploi n'est pas un projet à court terme, il peut rester un objectif qui s'inscrit dans leur démarche d'inclusion globale.

Certaines personnes peuvent effectuer des démarches à visée professionnelle proposées dans le cadre de l'accompagnement, telles que l'obtention d'une RQTH, la production d'un CV ou encore le passage du permis de conduire.

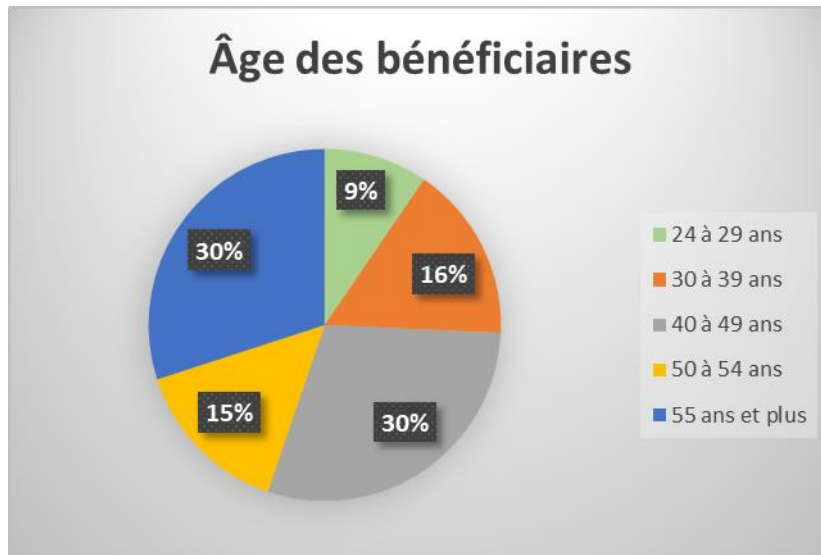
Un travail partenarial avec le référent professionnel interne à l'ARSEA (accompagnement pro et global) et externe (France Travail, Cap Emploi) peut être effectué.

2.1 Profil du public accompagné

2.1.1 Le nombre de bénéficiaires accompagnés

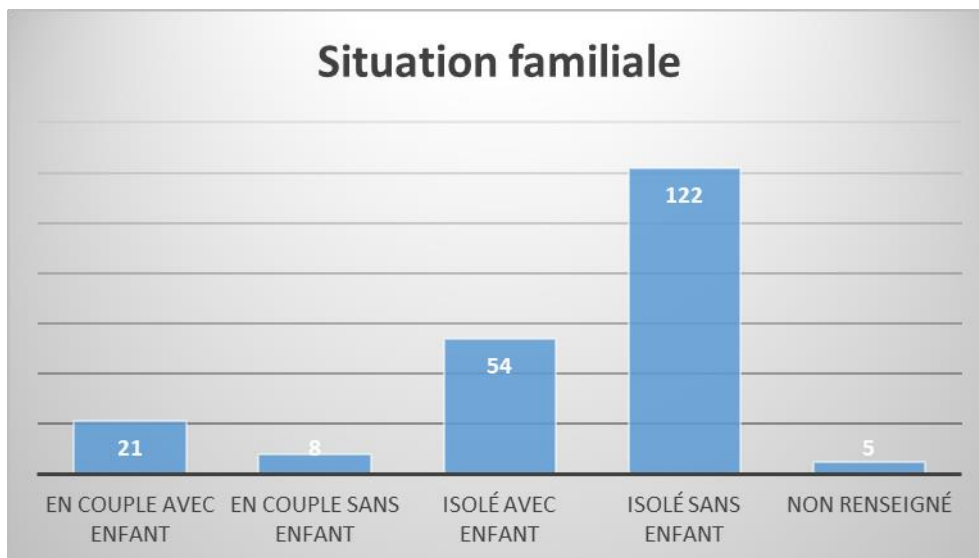
En 2023, notre service a accompagné 210 allocataires du RSA, 37 sur le secteur de Strasbourg et 173 sur l'EMS Nord.

2.1.2 Âge des bénéficiaires



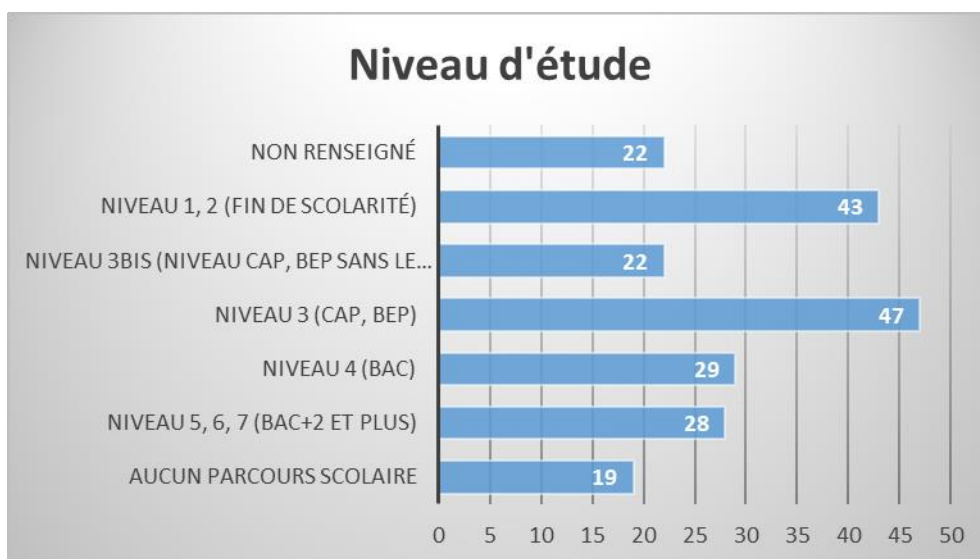
Majoritairement (75%) les personnes accompagnées dans le dispositif sont âgées de plus de 40 ans.

2.1.3 Situation familiale

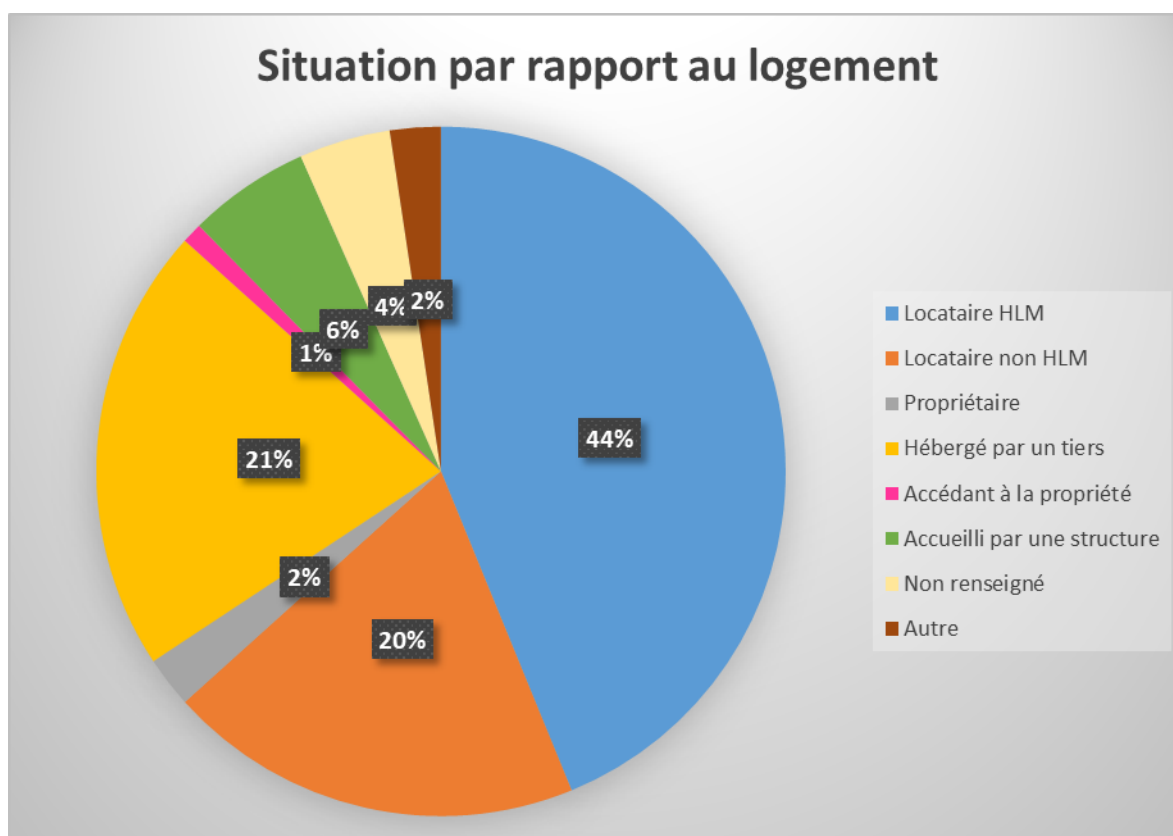


Comme les années précédentes, la grande majorité des personnes accompagnées sont des personnes isolées sans enfants.

2.1.4 Niveau d'étude

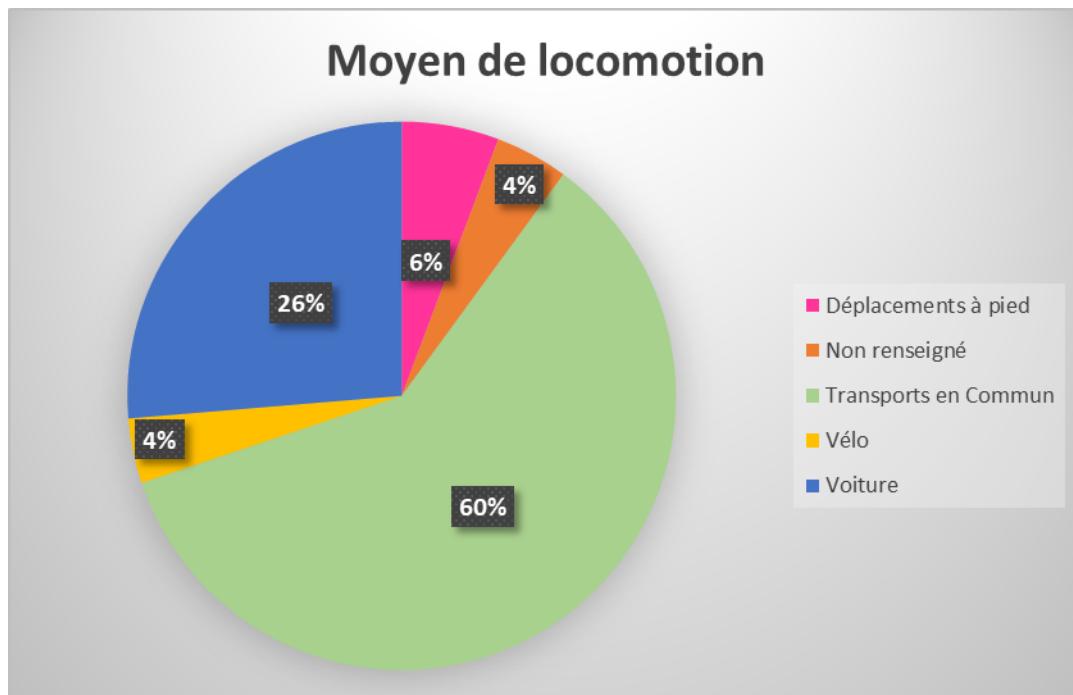


2.1.5 Logement



Le mode d'habitat chez les bailleurs sociaux est le plus répandu chez les personnes accompagnées.

2.1.6 Mode de déplacement



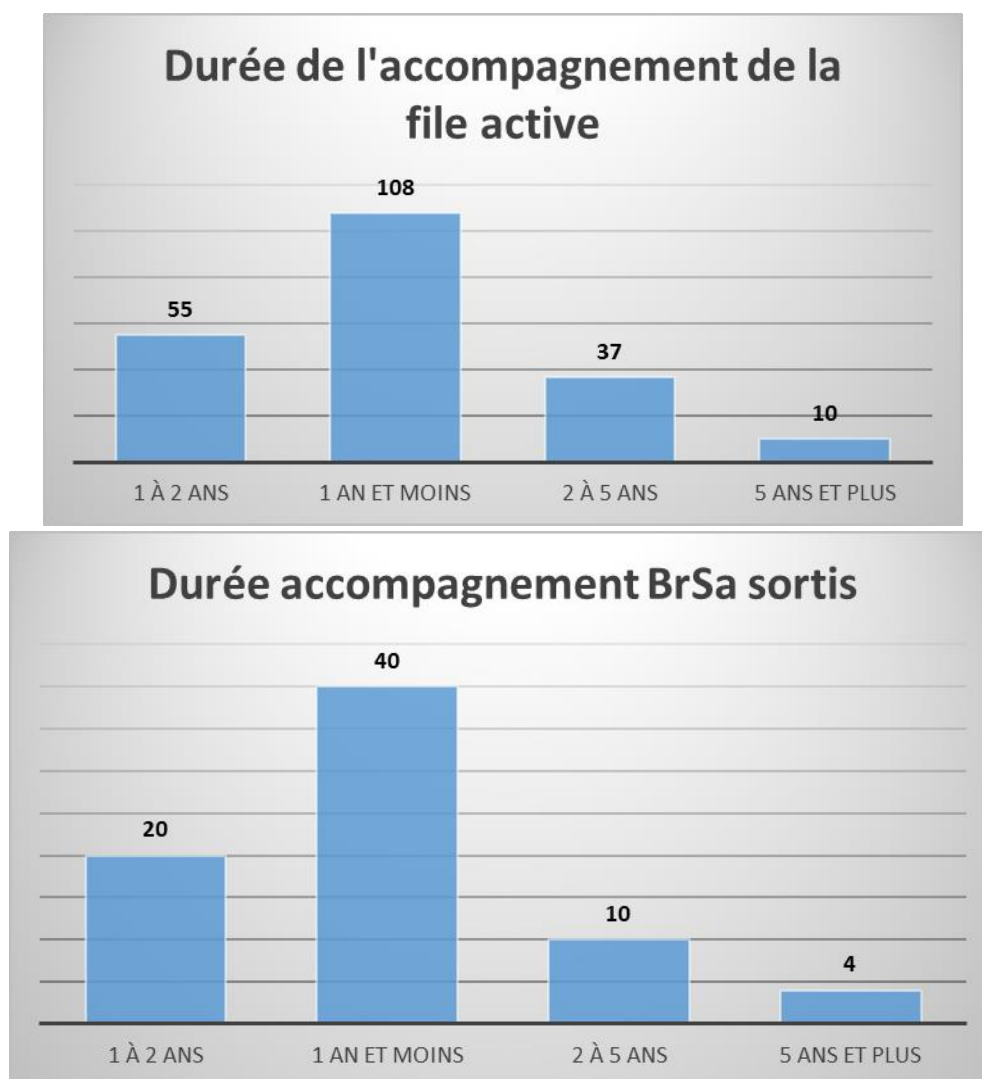
La grande majorité des personnes accompagnées se déplace en transports en commun. Il est important de signaler que du fait de leur état de santé, certains bénéficiaires connaissent des difficultés de mobilité, cela malgré l'adaptation du réseau des transports en commun et/ou leurs équipements personnalisés (cane, déambulateur...). Cette situation peut compliquer la concrétisation de certaines démarches. En effet, l'éloignement des bénéficiaires habitant Strasbourg peut être un frein pour les rendez-vous en présentiel.

2.1.7 Situation par rapport à l'emploi



L'expérience professionnelle des personnes accompagnées est très diverse, la problématique de santé pouvant intervenir à tout moment dans un parcours de vie. Majoritairement les personnes que nous accompagnons ne travaillent pas depuis plusieurs années. La plupart des personnes ne savent plus depuis combien de temps exactement, ainsi il n'y a pas de possibilité de faire un graphique d'analyse de ces données.

2.1.8 Durée de l'accompagnement



Globalement, l'accompagnement social spécifique santé nécessite une durée d'accompagnement longue (plus d'une année) au regard des difficultés de santé de l'allocataire.

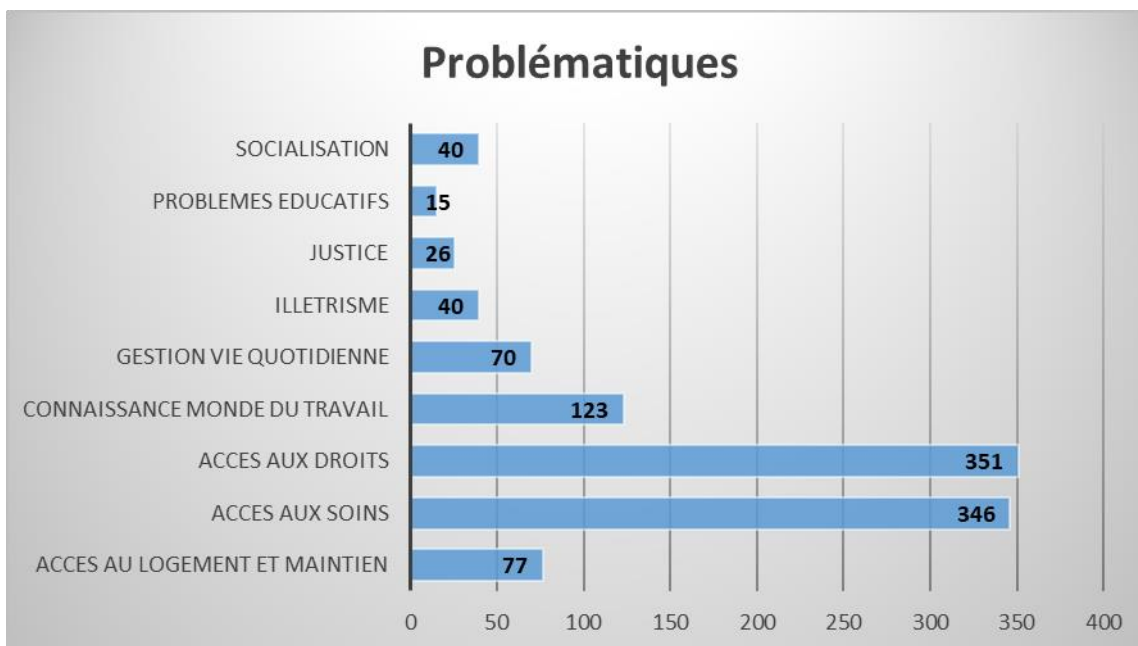
Pour 40 allocataires l'accompagnement a duré moins d'un an, cela est possible lorsque les personnes sont déjà prises en charge de manière effective du point de vue de leur santé et ont juste besoin d'un soutien particulier pour effectuer des démarches complémentaires en vue de leur insertion socio-professionnelle (ex : demande de RQTH...).

2.2 L'accompagnement proposé par le référent RSA spécifique santé

PROBLEMATIQUES ET DEMARCHES POUR FACILITER L'INCLUSION (1 personne peut avoir plusieurs problématiques)	
Administratives et d'accès aux droits :	
régularisation des documents d'État Civil	26
absence de documents administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers	10
dossier MDPH (en cours ou déposé)	68

accord RQTH	42
accord AAH	33
accord orientation marché du travail (CAP EMPLOI, formation, ...)	19
recours MDPH	14
dossier invalidité	5
dossier retraite	8
dossier CMUC	25
accès et maintien à l'ensemble des droits sociaux (TPN,TSS, démarches CAF, ...)	101
	<i>sous-total</i> 351
Gestion de la vie quotidienne :	
organisation administrative, budgétaire, familiale	53
mobilité (badgéo, mobilex, train, ...)	14
recherche d'un mode de garde	0
hygiène corporelle et domestique	3
	<i>sous-total</i> 70
Accès au logement et son maintien :	
démarches d'accès au logement	52
démarches de maintien dans le logement	25
	<i>sous-total</i> 77
Accès aux soins, la prise en charge des problématiques de santé :	
situations dépendances (alcool, drogue,...)	22
troubles du comportement et souffrance psychique	85
maladies invalidantes (maladies physiques)	78
soins en cours (hospitaliers, cures, traitements...)	101
problèmes santé non pris en charge	13
orientation équipe santé MCD Bischheim	2
orientation RESI	10
orientation CMP/psy libéral	29
orientation CSAPA	2
orientation bilan de santé MGEN	4
	<i>sous-total</i> 346
Illettrisme et analphabétisme :	

méconnaissance et non maîtrise de la langue française	26
démarches d'apprentissage (FLE, remise à niveau, bilan linguistique, ...)	14
<i>sous-total</i>	40
Connaissance du monde du travail :	
pas de perspectives d'emploi actuellement	81
démarches emploi/formation (inscription PE, prospection CV, ...)	42
participation ateliers passerelle	0
<i>sous-total</i>	123
Justice :	
difficultés ou démêlés avec la justice/condamnation pénale (convocation tribunal, TIJ, SPIP,...)	6
difficultés avec la justice/condamnation administrative (expulsion, divorce, affaire judiciaire en cours, ...)	6
difficultés dans leur rapport à la loi	9
prise en compte d'un passé judiciaire	5
<i>sous-total</i>	26
Socialisation :	
bénévolat	12
atelier collectif ARSEA	22
atelier collectif partenaires (CD, PE, épicerie sociale, Paprika, ...)	5
participation à des activités associatives (GEM, CSC, ...)	1
<i>sous-total</i>	40
Problèmes éducatifs :	
scolarisation des enfants	2
soutien à la parentalité (orientation, conseils, ...)	11
existence d'un soutien éducatif (AEMO, LAPE, ...)	2
<i>sous-total</i>	15



1.2.1. La prise en charge des problématiques de santé :

Cet item représente le travail principal de notre accompagnement.

Les difficultés de santé rencontrées par les personnes accompagnées relèvent de pathologies physiques et/ou psychiques. De plus, il n'est pas rare que les personnes cumulent plusieurs pathologies.

L'équipe fait le constat d'une certaine inégalité du degré de prise en charge des bénéficiaires par le corps médical. Si l'équipe œuvre au quotidien pour amener les personnes vers le soin, cette année encore, certaines d'entre-elles ont eu un ou plusieurs problèmes de santé non pris en charge.

Globalement, aborder et amener vers le soin est une démarche qui nécessite du temps. Pour ce faire, la création du lien de confiance est indispensable. Il permet d'aborder plus sereinement la question du soin. Il s'agit là d'un pan important de l'intervention de l'équipe. Il consiste à accompagner les personnes vers l'acceptation de leur situation pour permettre l'adhésion nécessaire à l'accès à des soins adaptés. Ce travail est d'autant plus essentiel face aux difficultés qui relèvent de troubles psychiques. Pour certaines personnes relevant de telles pathologies, les freins peuvent avoir différentes origines :

- Souhait de s'engager dans une démarche de soin, sans réussir à rendre effectif cet objectif,
- Dénier de leurs problématiques,
- Cumul de pathologies physiques et psychiques, mais souhait de n'entamer des soins que sur le premier aspect, négligeant le second,

1.2.2. L'accompagnement individuel :

Le cœur de notre intervention étant la santé, l'accompagnement nécessite de créer un lien de confiance d'autant plus important que beaucoup de questions touchent à l'intime.

- Proximité et Disponibilité :

La rencontre mensuelle indiquée dans le cahier des charges n'est souvent pas suffisante au regard des besoins et des sollicitations. Des contacts réguliers téléphoniques et par mail sont également nécessaires au vu de la diversité des démarches.

- Adaptabilité :

L'équipe propose, si nécessaire, des visites à domicile, sur les lieux d'hospitalisation... et un accompagnement physique pour faciliter la concrétisation d'une démarche (en se retrouvant sur place, en réalisant le trajet à leur côté en transport en commun, en les véhiculant avec la voiture de service...).

- Prise en compte des besoins :

Leur problématique de santé exige d'autoriser les bénéficiaires à prendre le temps pour faire le point de leur situation et à réfléchir sur leurs envies, leurs possibilités afin de construire un parcours cohérent et leur permettant d'envisager une sortie du dispositif RSA.

L'accompagnement est basé sur l'écoute active et se veut constructif, réaliste et optimiste.

1.2.3 Le collectif :

Les temps collectifs « Cuisinons ensemble ! » ont commencé fin 2019.

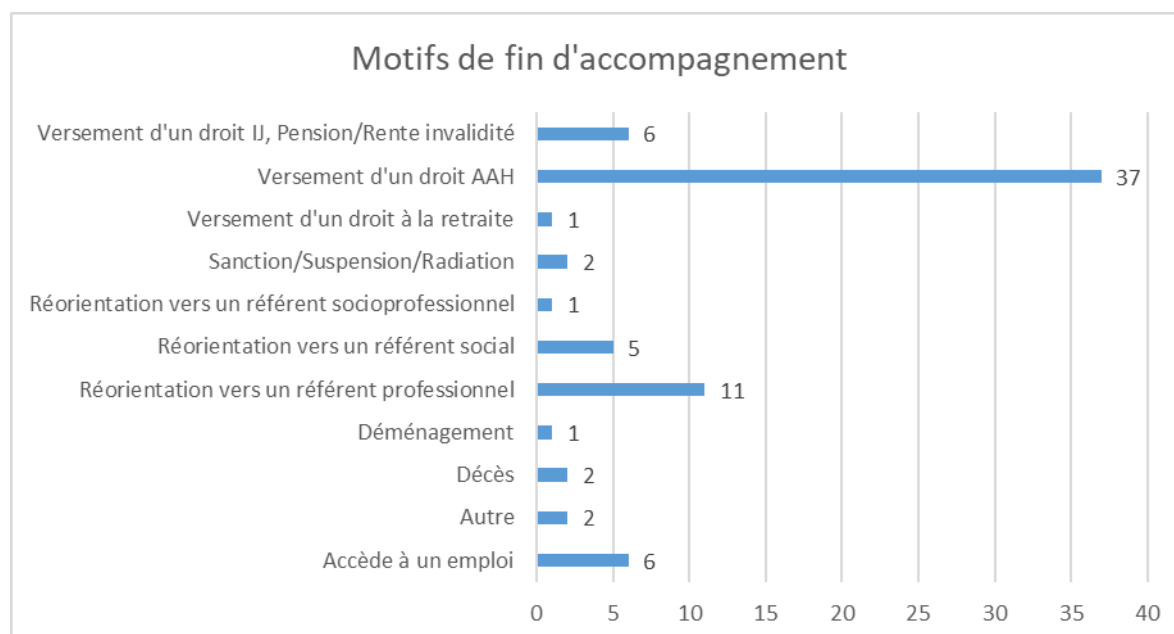
Ce projet a pour objectif principal d'aborder la question de la cuisine du quotidien : apprendre des méthodes simples de cuisine, connaître l'intérêt de manger équilibré, savoir quels produits choisir pour un budget limité ou encore revoir les règles d'hygiène en cuisine etc...

Pour les personnes, il permet également de travailler d'autres objectifs tels que de sortir de son isolement, d'échanger avec autrui, de travailler son sens de l'organisation ou encore, de s'impliquer dans une démarche. En effet, participer à un projet en trois temps de rencontre sur un court délai permet à certains de tester leurs capacités à s'investir sur plusieurs jours.

3 cycles de 3 jours ont eu lieu en 2023, animé par Mélanie Le Morzedec, nutritionniste libérale, les thèmes abordés étaient : l'équilibre alimentaire, la saisonnalité, la cuisine petit budget et les maladies cardiovasculaires.

2.3 Sorties – Motifs :

Sur l'année 2023, il y a eu 74 sorties :



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie du Service

En 2023, le service a connu des changements.

La demande de la CEA d'arrêter le service sur Sélestat et Molsheim a engendré la perte d'un 0,5 ETP. La salariée concernée a pu bénéficier d'une mobilité interne dans notre association.

Arrivée en mars 2023 d'une nouvelle salariée pour remplacer une collègue partie en 2022.

Une des TS est partie en formation en novembre et le poste est toujours vacant à ce jour.

Il est à rappeler la difficulté de recruter sur ces profils de poste.

La Cadre Intermédiaire est partie début septembre et le poste est toujours vacant à ce jour.

Une nouvelle directrice a pris ses fonctions fin novembre et fait office de cadre intermédiaire en son absence.

Tous ces mouvements n'ont pas permis l'organisation des conférences santé. Nous espérons pouvoir en programmer en 2024.

3.2 Développement du partenariat

Le travail partenarial est indissociable du travail social.

La Collectivité Européenne d'Alsace, qui oriente les bénéficiaires du RSA vers notre structure, est un partenaire incontournable.

Les CCAS du territoire sont également des interlocuteurs privilégiés. L'équipe peut faire appel à leurs services dans le cadre de l'accès à des aides financières, à la domiciliation des personnes, au soutien pour la recherche d'un logement...

Sur le secteur de l'Eurométropole Nord, ce partenariat privilégié permet notamment la mise à disposition d'un bureau pour un travailleur social de notre service à Hœnheim.

Les acteurs de la santé sont des interlocuteurs essentiels au regard des problématiques rencontrées par les bénéficiaires. Ainsi l'équipe est amenée à échanger avec les Centres Médico-Psychologique, la MDPH, les services de psychiatrie, les médecins traitants, les médecins spécialistes, les services sociaux des hôpitaux, etc. Le lien avec les professionnels de santé permet d'avoir un regard croisé sur les situations et d'accompagner chaque personne de manière adaptée et cohérente.

Le service est en contact avec de très nombreux partenaires : les travailleurs sociaux et bénévoles du territoire, les ateliers de redynamisation, la CPAM, la CAF, la MDPH, des bailleurs sociaux, les services de protection de majeurs, des associations d'insertion, etc.

Un travailleur social continue également d'être présent aux Commission Territoriale du RSA (CTRSA).

3.3 Amélioration continue de la qualité

L'équipe a toujours le souci que ses interventions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la prestation.

En 2023 en transversalité avec l'équipe de l'accompagnement professionnel RSA, deux nouveaux outils ont été créés :

- Le flyer 'droits et devoirs', remis à chaque nouveau bénéficiaire. Il permet de poser plus clairement le cadre de l'accompagnement et d'y revenir en cas de manquement aux obligations.

- Le questionnaire de satisfaction, remis à chaque fin d'accompagnement a été déployé à partir du mois de septembre. Nous disposons de peu de retour, mais le résultat global est positif.

L'équipe participe également régulièrement au Groupe d'Analyse des Pratiques proposé mensuellement. Cet espace permet une réflexion et donc une prise de recul sur sa pratique. La posture d'accompagnement y est régulièrement travaillée.

4. CONCLUSION

L'investissement de l'équipe permet la poursuite de son intervention auprès d'un public particulièrement fragilisé. Elle reste à l'écoute des personnes accompagnées. Elle poursuit le développement de son réseau partenarial et le déploiement de projets répondant aux demandes et aux besoins afin de proposer un accompagnement, individuel et collectif, adapté et pertinent. Elle reste mobilisée pour continuer à améliorer la prestation et relayer auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace les difficultés rencontrées sur le terrain et imaginer des solutions innovantes. Nous envisageons en 2024 rédiger notre projet de service pour mettre en avant notre expérience, notre expertise ainsi que le sens de notre accompagnement et nous projeter sur l'avenir.